

I. LIMBĂ ȘI CULTURĂ ÎN CIVILIZAȚIA GLOBALIZĂRII /LANGUAGE AND CULTURE IN THE GLOBALIZATION CIVILIZATION

L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE L'IRRÉEL DU LATIN CLASSIQUE AUX LANGUES ROMANES. CONVERGENCES DÉCALÉES DU FRANÇAIS ET DE L'ITALIEN

EVOLUȚIA SISTEMULUI IREALULUI DIN LATINA CLASICĂ ÎN LIMBILE ROMANICE. CONVERGENȚE DECALATE DIN LIMBILE FRANCEZĂ ȘI ITALIANĂ

THE EVOLUTION OF THE SYSTEM OF THE UNREAL FROM CLASSIC LATIN TO ROMANCE LANGUAGES. SHIFTED CONVERGENCES OF FRENCH AND ITALIAN

Louis BEGIONI

Universitatea „Charles de Gaulle” Lille 3, Franța

Abstract

This article sets out to explain the evolution mechanisms of the system of expressing the unreal from classic Latin to Romance languages, taking the examples of French and Italian. Theoretically speaking, it is part of the framework of an approach that largely references Gustave Guillaume's psychomechanics of the language (based particularly on the concept of language as "system of systems", and which wishes to trigger the emergence of a diachronic systemics. The study shows how, starting from a hypothetical system of classic Latin, based on the use of the Subjunctive Imperfect and the Pluperfect, it has come to a system that will use, in the main clause, conditional forms in ancient French and Italian, but preserve the Subjunctive in the subordinate clauses. In classic French, the gradual disappearance of the Past Simple brought about the structural collapse of the Subjunctive Imperfect, which was replaced by the Indicative Imperfect in the unreal subordinate. This capital evolution to the verb system of the French language is a phenomenon of "anticipated, de-semanticizing seizure", which allows one to only express the unaccomplished part of the Imperfect, in perfect adequacy to the expression of the unreal. The article shows, eventually, the shift of historical evolution between French and Italian and emphasizes, in contemporary Italian, the same mechanisms of diachronic change as those implemented by French.

Résumé

Cet article se propose d'expliquer les mécanismes d'évolution du système de l'expression de l'irréel du latin classique aux langues romanes en prenant l'exemple du français et de l'italien. Sur le plan théorique, il s'inscrit dans le cadre d'une démarche qui fait largement référence à la psychomécanique du langage de Gustave Guillaume (en s'appuyant en particulier sur le concept de langue comme « système de systèmes » et qui veut faire émerger une systématique diachronique. L'étude montre comment en partant d'un système hypothétique du latin classique équilibré fondé sur l'utilisation du subjonctif imparfait et plus-que-parfait, on passe à un système qui va utiliser, dans la proposition principale, les formes du conditionnel en ancien français et en italien mais

conserver le subjonctif dans les subordonnées. En français classique, la disparition progressive du passé simple va entraîner la chute structurelle de l'imparfait du subjonctif qui va être remplacé par l'imparfait de l'indicatif dans la subordonnée irréelle. Pour cette évolution capitale pour le système verbal du français, il s'agit d'un phénomène de « saisie anticipée désémantisante » qui permet de n'exprimer que la partie inaccomplie de l'imparfait en parfaite adéquation avec l'expression de l'irréel. L'article montre enfin le décalage d'évolution historique entre le français et l'italien et met en évidence en italien parlé d'aujourd'hui, les mêmes mécanismes de changements diachroniques que ceux que le français a mis en place.

Key words: Romance linguistics, psychomechanics of the language, diachronics, microdiachronics, comparative linguistics of Romance languages, morphosyntax

Cuvinte cheie: lingvistică romanică, psihomecanica limbajului, diacronică, microdiacronică, lingvistica comparată a limbilor romanice, morfosintaxă

Mots cles: Linguistique romane, psychomécanique du langage, diachronie, microdiachronie, linguistique comparée des langues romanes, morphosyntaxe

1. Introduction

Lorsque l'on examine le système de l'irréel en latin classique dans les propositions conditionnelles introduites par *SI*, on constate qu'il y a une parfaite symétrie dans l'utilisation du subjonctif imparfait et plus-que-parfait. La création du futur puis du conditionnel va bouleverser cet équilibre et provoquer d'importants remaniements dans les langues romanes. Le français va abandonner le subjonctif d'abord dans la proposition principale puis dans la subordonnée au profit du conditionnel et de l'imparfait et du plus-que-parfait de l'indicatif. L'italien a très tôt utilisé le conditionnel dans la principale, mais conserve le subjonctif dans la subordonnée. Lorsque l'on se penche sur les langues parlées aujourd'hui, on constate une évolution ultérieure. En français parlé familier, des énoncés du type « si je serais riche, j'achèterais une maison » sont de plus en plus fréquents même s'ils constituent un écart important non seulement par rapport à la norme écrite mais aussi par rapport à celle du français oral standard. En italien, on peut observer une tendance qui va dans le même sens. En italien oral familier, le subjonctif de la subordonnée irréelle est très souvent remplacé soit par un indicatif imparfait/plus-que-parfait soit même par un conditionnel *se ero/sarei ricco comprerei una villa a Capri* « si j'étais/serais riche, j'achèterais une villa à Capri ». On a donc l'impression que ces structures correspondent à un équilibre retrouvé avec une forme verbale conditionnelle qui a supplanté les valeurs d'irréel du subjonctif imparfait et plus-que-parfait comme c'était le cas en latin classique.

2. Hypothèses de départ

Dans cette étude, nous nous proposons d'analyser dans une perspective diachronique et systémique l'évolution du système de l'irréel du latin classique aux langues romanes en nous concentrant sur les changements systémiques successifs et en essayant de trouver une explication aux mécanismes de ces changements. Pour cela, nous nous référerons à la notion fondamentale de « système » définie par Ferdinand de Saussure¹, à celle de « système de systèmes » proposée par Gustave Guillaume² et à la théorie des catastrophes de René Thom³. En effet, en linguistique, la notion de système est à la base de la compréhension du fonctionnement de la langue. Dans cette perspective les évolutions sur l'axe temporel correspondent aux passages successifs d'un système à un autre. La langue est en équilibre systémique à une époque **t1**, elle subit des changements

¹ Saussure F. de (ed. de Mauro T.), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1975, p. 106 et suivantes.

² Guillaume G., *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, 1964 et Québec, Presses de l'Université Laval, 1964, pp. 220-240.

³ Quelques oeuvres de René Thom : *Stabilité structurelle et morphogenèse*, Paris, Interéditions, 1977 ; *Prédire n'est pas Expliquer*, Paris, Eshel, 1991 ; *Paraboles & Catastrophes*, Paris, Flammarion, 1980 ; *Théorie des catastrophes et biologie*, Copenhague, 1979.

linguistiques surtout au niveau de la morphologie et de la syntaxe qui ne sont, dans un premier temps, que des microvariations et qui au fur et à mesure deviennent des variations plus importantes. Celles-ci provoquent un déséquilibre du système qui est obligé de changer un certain nombre des règles de fonctionnement pour retrouver un nouvel équilibre à une époque **t2**. Toutes les langues romanes que nous avons étudiées ont suivi ce modèle d'évolution. A certaines époques, il serait possible d'avoir des déséquilibres encore plus importants qui pourraient menacer l'avenir d'une langue ou causer des transformations structurelles en profondeur. C'est ainsi le cas du français parlé d'aujourd'hui dont les écarts linguistiques avec la norme écrite sont abyssaux. Dans l'œuvre de Gustave Guillaume, la notion de système est au centre de sa réflexion théorique. Dans le chapitre « La langue est-elle un système ? » de *Langage et science du langage*⁴, il expose clairement sa position. Il reproche à Saussure et à Meillet de ne pas aller au-delà de cette affirmation sur le plan scientifique. Il propose un modèle « concentrique »⁵ où la langue est définie comme: un système de systèmes – un assemblage systématisé de systèmes contenant (ayant un contenu propre de positions intérieures) s'emboîtant les uns dans les autres et qui, inscrits chacun dans un plus étendu, le plus étendu de tous étant celui de l'assemblage qu'en fait la langue, différent entre eux sous toutes sortes de rapports, sauf celui de leur forme commune de contenant, laquelle se répète identique à elle-même, et en réalité invariante, du plus étendu au moins étendu, de sorte que celle du plus étendu, *la langue*, assemblage de tous, serait connue au cas où l'on réussirait à voir en traits nets la forme de l'un de ceux, riche ou pauvre de substance, qu'elle contient.⁶

Afin de dégager les processus d'équilibre et de déséquilibre linguistiques, nous focaliserons notre réflexion sur les différentes étapes d'évolution de l'utilisation du subjonctif imparfait et plus-que-parfait dans les phrases hypothétiques construite avec *SI* du latin classique vers le français et l'italien.

3. L'irréel en latin

3.1. La situation du latin classique

Le latin classique distingue deux types d'irréel dans les phrases hypothétiques introduites par *SI* :

- l'irréel du présent qui utilise l'imparfait du subjonctif

Si dives essem... ..felix essem

« Si j'étais riche (à présent), ...je serais heureux (mais hélas !) »

- l'irréel du passé qui utilise le plus-que-parfait du subjonctif

Si dives fuisset... ..felix fuisset

« Si j'avais été riche (autrefois), ...j'aurais été heureux (mais hélas !) »⁷

Ce système équilibré et symétrique se fonde sur la valeur virtualisante du subjonctif imparfait inaccompli pour exprimer l'irréel du présent et sur celle du subjonctif plus-que-parfait pour exprimer l'irréel du passé.

3.2. Les bouleversements en latin vulgaire

Les importants changements linguistiques que nous pouvons constater pour l'expression de l'irréel en latin vulgaire ont comme cause initiale le remplacement de la forme synthétique du futur par des tournures périphrastiques qui vont engendrer la naissance du conditionnel.

Nous pouvons trouver au moins deux causes à ce bouleversement. La première est très certainement la coexistence de deux formes de futur. L'une en *-bo* pour les verbes des première et

⁴ Guillaume G., *Op. Cit.*, pp. 220-240.

⁵ Guillaume G., *Op. Cit.*, p. 224.

⁶ Guillaume G., *Op. Cit.*, p. 223.

⁷ Cart A., Grimal P., Lamaison J., Noiville R., *Grammaire latine*, Nathan, Paris, 1964.

deuxième conjugaisons *amabo* « j'aimerai », *temebo* « je craindrai », et l'autre pour les verbes des trois autres conjugaisons pour lesquels le futur de la première personne est identique au subjonctif présent *legam* « je lirai » et « que je lise ». Pour les autres personnes, la flexion est caractérisée par la voyelle thématique *-e-* et est identique à celle du subjonctif présent des verbes en *-are*. Ainsi on a *leges* « tu liras » qui correspond en latin archaïque au subjonctif optatif, forme exprimant une action éventuelle dans l'avenir, la forme verbale du futur n'existant pas encore.

La seconde est d'ordre phonétique: en effet, le futur de la première et de la deuxième conjugaison était phonétiquement caduc en particulier la troisième personne du singulier de la première conjugaison et a fini par coïncider, à la suite du relâchement de *-b-* intervocalique, avec le parfait: dès les premiers siècles de notre ère, il n'y avait plus de différence phonétique entre *laudavit* « j'ai loué » et *laudabit* « je louerai ».⁸

*C'est sans doute la raison principale pour laquelle, on note, dans les écrits vulgaires, un certain flottement dans l'emploi du futur, et une propension à remplacer le futur soit tout simplement par le présent, soit par une périphrase.*⁹

La première périphrase utilisée a été le participe futur en *-urus* combiné avec le verbe *esse* « être »:

Ainsi, *facturus sum* va remplacer *faciam* « je ferai ».

La seconde, beaucoup plus fréquente, associe l'infinitif du verbe au verbe *habere*. Elle a d'abord fonctionné à partir du sens plein de *habere* et a exprimé un sens d'obligation à l'époque postclassique.

Ainsi, *facere habeo* signifiait « je dois faire ».

Petit à petit, cette périphrase va se grammaticaliser, le verbe *habere* va perdre en partie son sens plein, et elle va remplacer les formes synthétiques de futur du latin classique. Elle est à l'origine du futur des langues romanes les plus importantes, sauf le roumain. A partir de là, un nouvel amalgame phonétique et morphologique va s'opérer pour donner naissance à une nouvelle forme synthétique de futur. On aura :

en français « j'aimerai », en italien *amerò*.

Dans ces formes verbales, on reconnaît dans la désinence la conjugaison parfois tronquée du verbe « avoir » en français et *avere* en italien. C'est la raison pour laquelle les futurs italien et français ont une désinence spécifique dans le système verbal.

Très vite, face à cette construction formée sur le présent de *habere*, une forme symétrique va être construite sur le passé. Ce sera d'abord la forme *cantare habebam* qui va dans un premier temps avoir la signification d'un futur dans le passé et être rapidement utilisée pour l'expression de l'irréel (avec une valeur aspectuelle d'inaccompli) et tendre à remplacer le subjonctif imparfait dans les propositions principales des phrases conditionnelles irréelles introduites par *SI*. Cette forme périphrastique est à l'origine du conditionnel roman qui va aboutir en français au conditionnel en « -rais », « j'aime-**r-ais** », au conditionnel en *-ria* surtout dans le sud de la péninsule italienne, plus rarement en toscan. Ce conditionnel dénommé « présent » par les grammairiens est un irréel avec une valeur aspectuelle d'inaccompli.

Pour exprimer la valeur accomplie de l'irréel - c'est-à-dire ce que les grammairiens appellent l'irréel du passé - le latin vulgaire va utiliser la périphrase *cantare habui* construite avec le parfait de *habere* qui a une valeur aspectuelle accomplie.

Nel latino volgare *cantare habui* par *avere* espresso in origine il grado passato del condizionale, di contro al grado presente espresso da *cantare habebam*. Ma già nell'VIII secolo compare *committere habuit* in mera funzione di presente, ovverosia nel senso di *committeret*. Nel

⁸ Herman J., *Le latin vulgaire*, « que sais-je ? », Paris, PUF, 1975, pp.74-75.

⁹ Herman J., *Op. Cit.*, p. 75.

toscano le desinenze (-ei, -esti, -ebbe, -emmo, -este, -ebbero) corrispondono esattamente alle forme di perfetto di 'avere'.¹⁰

4. L'irréel en français

4.1. La situation en ancien français

En ancien français, le système de l'irréel ressemble en de nombreux points à celui du latin classique.

L'irréel du présent voit l'utilisation de l'imparfait du subjonctif dans les deux subordonnées :

Roland, 1717 S'i fust li reis, n'i oüssum damage

Queste, 90, 12 Je nel te puis mie rendre, car je sui a pié.
Mais se je eüsse cheval, jel te cuidasse ramener par tens.¹¹

L'irréel du passé est, quant à lui, exprimé par la forme composée du subjonctif imparfait qui dans ce cas a une valeur aspectuelle d'accompli et ne signifie donc pas une époque passée.

Yvain, 3696 Cil me feïst joiant et liee
Se je a cort trové l'eüsse.¹²

A côté de ces formes exprimant l'irréel, on trouve également une forme constituée de « Se » + l'imparfait de l'indicatif associée à la forme en *-roie* (futur hypothétique construit de manière symétrique au futur mais dans le passé à partir du latin vulgaire infinitif + *habebam*) qui caractérise une hypothèse liée à

un procès présenté comme éventuel, dans le présent ou dans l'avenir

Prise d'Orange, 245 S'i estiez le premier jor d'esté,
Lors orriez les oseillons chanter.

Queste, 89, 2 Car il est a tel home qui me honiroit dou
Cors se je ne li rendoie.

Cor. Lo., 581 Se il avoit vint toises vers le ciel,
Si combatroie al fer et a l'acier.

*Le dernier exemple montre fort clairement que l'idée d'éventualité n'implique nullement celle de réalité ou de vraisemblance. Ce qui importe, c'est la situation du procès imaginaire dans l'époque présente ou future.*¹³

De la même manière,

¹⁰ Rohlfs G., *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti, Morfologia* (vol.2), Torino, Einaudi, 1966-1969, p. 342.

Notre traduction : En latin vulgaire, *cantare habui* exprimait à l'origine un conditionnel passé, le conditionnel présent étant exprimé par *cantare habebam*. Dès le VIII^e siècle, la forme *committere habuit* apparaît avec une valeur de présent avec le sens de *commiteret*. En toscan, les désinences (-ei, -esti, -ebbe, -emmo, -este, -ebbero) correspondent exactement aux formes de parfait de *avere*.

¹¹ Moignet G., *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 244.

¹² Moignet G., *Op. Cit.*, p. 244.

¹³ Moignet G., *Op. Cit.*, p. 243.

la forme composée de l'imparfait, dite plus-que-parfait, ne signifie pas que l'hypothèse concerne l'époque passée, mais que le procès qu'elle évoque est vu accompli dans le présent ou le futur :

Queste, 93, 30 Et lors se resgarde et voit en mi l'isle une
Mout haute roche et mout merueilleuse,
Ou il ne *quidoit avoir* doute de nule
beste sauvage se il s'i *estoit mis*

(*ne quidoit avoir doute* équivaut à une forme en *-roie* [...]).¹⁴

4.2. Vers le français moderne

4.2.1. L'affirmation du conditionnel

C'est le système de l'ancien français en *-roie* qui, dans le cadre des mutations phonétiques deviendra « -rais » et qui, au cours de l'évolution de la langue française, va l'emporter et s'imposer comme expression de l'irréel en français moderne.

C'est au XVI^e siècle, que le type II (Si + imparfait du subjonctif – imparfait du subjonctif) qui, dès le XIII^e siècle donnait des signes de défaillance, peut être considéré comme mort en français.¹⁵

Dans la langue littéraire, cet usage durera jusqu'au XIX^e siècle avec des phrases du type :

S'il eût plu, je serais resté
S'il avait plu, je fusse resté
S'il eût plu, je serais resté.¹⁶

Ce sont donc les phrases irréelles du type :

« s'il pleuvait, je resterais »
« s'il avait plu, je serais resté »

qui vont se généraliser à partir de la fin du XVII^e siècle.

4.2.2. La disparition du subjonctif imparfait

Ce renforcement est sans doute dû à la disparition du subjonctif imparfait directement liée sur le plan systémique à la disparition progressive du passé simple. En effet, le subjonctif imparfait provient du subjonctif plus-que-parfait latin avec un système désinentiel construit sur celui du passé simple. Pour « la mort du subjonctif imparfait »¹⁷, il convient de citer Brunot F. et Bruneau C. :

*Quelle est la cause de la ruine de l'imparfait du subjonctif? La cause principale est probablement la rareté de son emploi. Certaines formes exceptionnelles sont devenues étonnantes pour l'oreille, puis choquantes : ce n'est pas parce que aimassions est ridicule qu'il est mort, c'est parce qu'il est mort qu'il est ridicule. Le temps, dès lors défectif, s'est trouvé affaibli par la disparition d'un nombre croissant de ses formes, qui en rendait l'emploi de plus en plus rare. Il n'est pas douteux que la décadence du passé simple, auquel l'imparfait du subjonctif a toujours été étroitement lié, n'ait aussi contribué à la mort de l'imparfait du subjonctif. On peut considérer cette mort, qui, au point de vue purement grammatical, est regrettable, comme définitive.*¹⁸

¹⁴ Moignet G., *Op. Cit.*, p. 243.

¹⁵ Brunot F., Bruneau C., *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie, 1949, p. 553.

¹⁶ Brunot F., Bruneau C., *Op. Cit.*, p. 555.

¹⁷ Brunot F., Bruneau C., *Op. Cit.*, pp. 375 et suivantes.

¹⁸ Brunot F., Bruneau C., *Op. Cit.*, pp. 375 et suivantes.

4.3. Le français parlé d'aujourd'hui

Comme nous l'avons précisé dans notre introduction, le conditionnel s'étend de plus en plus en français parlé familier et/ou populaire. Sans doute « connaît-il une extension d'usage par la concordance : '* je l'aurais fait si tu me l'aurais demandé' ».²¹

En reprenant notre argumentation systémique, on peut observer que la boucle est bouclée et que, d'une certaine manière, cette variation que nous qualifierons de « microdiachronique » du français parlé familier permet au système de renforcer sa cohésion et de retrouver, en quelque sorte, l'équilibre et la symétrie du latin classique.

5. L'irréel en italien

Pour la langue italienne, nous nous référerons principalement au toscan qui a été choisi comme langue nationale à l'Unité italienne (à partir de 1861). La situation de l'Italie est très différente de celle de la France. Le choix du toscan littéraire (langue qui par bien des aspects possède des caractéristiques des langues romanes médiévales) comme langue nationale a provoqué l'émergence de variétés régionales d'italien qui présentent entre elles des écarts linguistiques notoires même en morphosyntaxe.

5.1. Du toscan vers l'italien

Dès le XIII^e siècle et sans doute même avant, le toscan construit son système hypothétique irréel sur le subjonctif imparfait et plus-que-parfait comme en latin classique dans la subordonnée, avec une proposition principale, respectivement, au conditionnel simple et au conditionnel composé.

Exemples:

se piovesse, resterei con te « s'il pleuvait, je resterais avec toi »

se fosse piovuto, sarei rimasto con te « s'il avait plu je serais resté avec toi »

Toutefois, on peut trouver des formes symétriques à celles du latin classique (par exemple *SE* + subjonctif imparfait, subjonctif imparfait) en ancien italien du nord. Par exemple, on trouve quelques rares attestations en ancien lombard :

*se tu fussi de ferro, tu devissi essere rotto*²² « si tu étais de fer, tu devrais être cassé »

mais surtout en Italie méridionale (Naples, Bari, Crotone).

Voici un exemple dans le dialecte de Bari (région des Pouilles) :

cə fossə ji nu sandə, səffress addacchesi? « si j'étais un saint, souffrirais-je tant ? »²³

5.2. L'origine du conditionnel italien

Le conditionnel italien est issu de *amare habui* qui va aboutir en toscan médiéval à *amerei* « j'aimerais ». A la différence du conditionnel français, il est construit sur la forme du parfait de *habere* qui a une valeur aspectuelle accomplie. Il a perdu sa valeur d'irréel du passé que *amare* + *habui* avait en latin vulgaire et est utilisé de manière analogue à celle du conditionnel présent français.²⁴

L'autre forme de conditionnel construit comme celle du français sur le latin vulgaire *amare habebam* aboutit dans la péninsule italienne à des formes en *-ria*. Cette forme va surtout être utilisée dans les dialectes méridionaux et en particulier dans la poésie sicilienne.²⁵

²¹ Gadet F., *Le français populaire*, « que sais-je ? », Paris, PUF, 1992, p. 89.

²² Rolphs G., *Op. Cit., sintassi e formazione delle parole* (vol. 3), p. 141.

²³ Rolphs G., *Op. Cit., sintassi e formazione delle parole* (vol. 3), p. 142.

²⁴ Rolphs G., *Op. Cit., sintassi e formazione delle parole* (vol. 3), p. 143-144.

²⁵ Genot G., *Manuel de linguistique de l'italien, Approche diachronique*, Paris, Ellipses, 1998, p. 179.

Mari-Fabre P., Nicolas J., *Cours de Philologie italienne*, Nice, Association des publications de la Faculté des lettres de Nice, 1997, p. 89.

Maiden M., *Storia linguistica dell'italiano*, Bologna, Il Mulino, 1995, p. 170.

En toscan, on la trouve parfois chez les poètes mais son usage se limite dans la plupart des cas aux verbes modaux : *saria* « je serais », *avria* « j'aurais », *potria* « je pourrais », *dovria* « je devrais », parfois la forme *faria* « je ferais ». Dans la langue savante, ces formes vont perdurer jusqu'au XIX^e siècle.

5.3. La situation en italien moderne

La construction « *Se* + subjonctif, conditionnel » du toscan médiéval se maintient en italien d'aujourd'hui, à l'oral ainsi que dans les variétés régionales modernes.

Toutefois, en italien parlé relâché, on peut mettre en évidence, dans le cadre de ce que nous avons appelé la « microdiachronie », des formes qui ressemblent à celle du français parlé familier. Pour l'italien, le phénomène est décalé, en raison de la constitution plus récente de cette langue et l'on voit apparaître à l'écrit comme à l'oral des phrases hypothétiques avec un imparfait de l'indicatif après la conjonction *se* à la place du subjonctif imparfait:

* *se potevo, verrei* « si je pouvais, je viendrais »

* *se non pagavo una forte somma, mio figlio sarebbe morto* « si je ne payais pas une forte somme, mon fils serait mort »

Dans les registres très familiers, comme en français, le conditionnel commence à faire son apparition mais beaucoup plus timidement :

* *se potrei, verrei* , « si je pourrais, je viendrais »

Ici, on touche du doigt les convergences évolutives des deux langues qui sont en décalage en raison d'une histoire linguistique nationale très différente.

Aujourd'hui en italien, l'apparition de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel en est à ses débuts car, sur le plan de la cohésion systémique du système verbal dans son ensemble, le subjonctif imparfait est toujours présent comme le passé simple. Néanmoins, ce dernier tend à perdre beaucoup de terrain en particulier dans le nord de l'Italie où il est remplacé, comme en français, par le *passato prossimo*, forme composée symétrique du passé composé français. Ces écarts en « microdiachronie » nous font penser que l'italien est en train de prendre le même chemin évolutif que le français pour l'expression de l'irréel dans les phrases hypothétiques.

6. Convergences évolutives et perspectives

Sur le plan systémique, on voit bien que, du latin classique au français et à l'italien d'aujourd'hui, les différents bouleversements structurels du système hypothétique ont tendance à déboucher sur un nouvel équilibre linguistique par l'utilisation du conditionnel là où le latin utilisait le subjonctif. Dans cette analyse qui se veut diachronique mais aussi synchronique, « microdiachronique » et comparative, nous avons montré l'importance de l'étude des rapports d'équilibre et de cohésion dans les systèmes linguistiques. On voit bien dans le cas du système de l'irréel en français et en italien que ces rapports sont complexes et que, comme dans toute construction organisée, les moindres changements peuvent avoir des conséquences non négligeables sur l'ensemble du système. En ce sens, nous souhaitons l'émergence d'une systémique diachronique qui puisse rendre compte des équilibres en synchronie.

BIBLIOGRAPHIE

1. Baylon C., Fabre P., *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan Université, 1978.
2. Brunot F., Bruneau C., *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie, 1949.
3. Ernout A., Thomas F., *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1959.

4. Pinchon J., Wagner R.L., *Grammaire du français classique et moderne*, Paris , Hachette, 1962.
 5. Gadet F., *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin, 1989.
 6. Gadet F., *Le français populaire*, « que sais-je ? », Paris, PUF, 1992.
 7. Gadet F., *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys, 2007 [2^e éd.].
 8. Genot G., *Manuel de linguistique de l'italien, Approche diachronique*, Paris, Ellipses, 1998.
 9. Haillet P. P., *Le conditionnel en français: une approche polyphonique*, Paris, Ophrys, 2002.
 10. Herman J., *Le latin vulgaire*, « que sais-je ? », Paris, PUF, 1975.
 11. Labeau E., Veters C., Caudal P. (eds.), *Sémantique et diachronie du système verbal français*, Amsterdam; New York : Rodopi, 2007.
 12. Lanly A., *Deux problèmes de linguistique française et romane : I, le conditionnel en –rais (et le futur en –rai), II, le verbe aller et ses frères romans*, Paris, Champion, 1996.
 13. Maiden M., *Storia linguistica dell'italiano*, Bologna , Il Mulino, 1995.
 14. Mari-Fabre P., Nicolas J. , *Cours de Philologie italienne*, Nice, Association des publications de la Faculté des lettres de Nice, 1997.
 15. Moignet G., *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973.
 16. Picoche J., *Précis de morphologie historique du français*, Paris, Nathan Université, 1979
 17. Pinchon J. , Wagner R.L., *Grammaire du français classique et moderne*, Paris , Hachette, 1962.
 18. Rocchetti A., “Sens et acceptations d'un mot : un noyau commun ? un parcours ? Réflexions sur la méthodologie de l'analyse des rapports signifiant/signifié” in *Cahiers de linguistique analogique* n° 2, déc. 2005.
 19. Rohlfs G, *Grammatica storica dell'italiano e dei suoi dialetti : fonetica, morfologia, sintassi e formazione delle parole*, Torino, Einaudi, 1966-1969.
 20. Saussure F de (ed. de Mauro T.), *Cours de linguistique générale*, Paris Payot, 1973
 21. Tekavcic P., *Grammatica storica dell'italiano*, (3 vol.), Bologna, Il Mulino, 1980
- Wagner R.L., *Les phrases hypothétiques commençant par "si" dans la langue française, des origines à la fin du XVIe siècle*, Librairie Droz, 1939.